



Bulletin du

CERCLE JUIF

Montréal, Mars, 1969

No. 139

Quinzième Année

EDITORIAL

“Les Etats Généraux du Canada Français” Leurs Implications

Avant de procéder à une étude des Etats Généraux du Québec, tenue à Montréal du 6 au 9 Mars 1969, il y a lieu de ne point perdre de vue qu'ils se sont adressés au Canada français seulement, dans lequel naturellement le Québec représente le bastion de la grande majorité francophone.

D'autre part, les Etats Généraux n'ont pas entendu représenter un parti politique et déclarèrent qu'ils n'entendent pas le devenir, ni en appuyer un quelconque.

M. Rosaire Morin déclara dans une conférence de presse très restreinte du 13 Mars, que les Etats Généraux n'appuient ni "l'Union Nationale", ni le "Parti Québécois". Les délégués étant eux-mêmes libres d'adhérer au parti qui, le plus, représente leur idéal politique. Il ne fit point mention du parti "Libéral".

Il y a lieu de se demander si aux Etats Généraux, le Québec et les francophones hors du Québec, étaient valablement représentés.

D'après la déclaration faite par M. Rosaire Morin, des sondages ont eu lieu au Québec et hors du Québec grâce à 25.000 participants volontaires, 2 élections générales ont été tenues dans les 108 comtés du Québec ainsi que 18 élections partielles, ont réalisé 73 sessions régionales, ont visité tous les groupes francophones des 8 provinces.

De l'atmosphère qui régnait aux Etats Généraux, il résulte en effet que les francophones du Québec étaient largement représentés et formaient un ensemble largement majoritaire, homogène et déterminé, appuyé par la majorité des délégués francophones provenant des autres provinces.

Ceux-ci, d'après les organisateurs des Etats Généraux, auraient été les rédacteurs principaux du document sur la minorité "La nation canadienne française". En effet, il aurait été rédigé par 18 canadiens français provenant hors du Québec et 2 québécois seulement.

L'un des trois ateliers de travail, celui de la "nation canadienne française" était destiné au groupe francophone des autres provinces. L'une des trois séances générales lui était consacrée au sein de son propre groupe d'études, il comprenait ses délégués dans une proportion de plus de 95%. Ils ont participé aux autres ateliers de travail de l'Assemblée Générale et à tous les groupes d'études concernant le Québec lui-même, avec droit de parole et de vote.

D'autre part, les minorités françaises hors du Québec ont en majorité appuyé les propositions québécoises; les délégués de Saskatchewan ont approuvé 14 des 20 résolutions du Québec tandis que ceux d'Ottawa et de Manitoba se sont abstenus de se prononcer déclarant, en ce qui concerne les franco-manitobains, que "les québécois ont décidé eux-mêmes de leur avenir politique".

De leur côté, les délégués du Québec ont appuyé les résolutions affirmatives de l'atelier des minorités provenant de l'extérieur du Québec, ce qui a fait dire à certains dirigeants des Etats Généraux: "Cette compréhension indique une main fraternelle tendue vers les Francophones des autres provinces".

Aussi, d'après les organisateurs des Etats Généraux, il y a lieu de penser qu'il y a une entente entre canadiens français où qu'ils se trouvent au Canada.

La reconnaissance dans la constitution canadienne de la langue officielle des minorités — dont la langue française — ne reçut qu'un appui de 38% pour un motif déclaré qui est celui qu'en rendant la langue française une langue officielle canadienne, le Québec s'assujettirait ipso facto à la compétence fédérale en

(Lire la suite en page 4)

Pouvons-nous sauver les Juifs Irakiens? Le Canada dit "oui"

Le Gouvernement Canadien vient de ratifier la demande formulée par le Congrès Juif Canadien d'autoriser l'immigration au Canada de la population juive subsistante en Irak. Cette demande avait été présentée le 13 Février par une délégation composée de M. Monroe Abbey, C.R., Président, M. Saul Hayes, C.R., Vice-Président Exécutif, ainsi que des représentants du Service d'Immigration Juif au Canada: M. John Geller, C.R., Vice-Président National et M. le Dr. Joseph Kage, son Directeur National, et de M. Jacie Horwitz, C.R. Président pour le Canada du Comité des Affaires Internationales de B'nai B'rith.

M. Mitchell Sharp, Ministre des Affaires Extérieures et l'Hon. Allan MacEachen, Ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, s'intéressèrent sincèrement au sort des derniers 2.100 juifs de Bagdad et 300 de Basra, et convinrent de soumettre la demande au Comité du Cabinet qui, le 20 Février, accepta définitivement la proposition. Actuellement, des fonctionnaires supérieurs des deux Ministères s'occupent des détails de procédure.

Il est relativement facile d'autoriser des personnes provenant de pays étrangers d'émigrer sur notre sol, mais il est autrement difficile pour que le pays d'où l'émigration doit se faire, coopère en vue de les laisser le quitter. Dans des pays de tradition démocratique, où il existe une complète mobilité des citoyens et une liberté fondamentale d'émigrer, ce problème ne se pose pas.

En périodes troubles, telles que celles qui existèrent en Hongrie en 1956-57, des personnes s'échappèrent à travers les frontières et étaient considérées comme des éléments étrangers dans leur propre pays, de sorte que la police et l'armée n'intervinrent pas. Egalement en 1967, en Tchécoslovaquie, aucun effort sérieux ne fut fait, momentanément, en vue d'empêcher ceux qui désiraient quitter le pays.

Aussi, plusieurs milliers de personnes en 1956-57 et en 1967, se

dirigèrent vers Vienne. Jusqu'à ce que la situation politique en Hongrie et en Tchécoslovaquie se fut stabilisée, 35.000 hongrois et 2.000 tchèques environ reçurent à Vienne, des fonctionnaires canadiens, le droit d'immigrer au Canada.

Mais il n'y a là malheureusement pas de comparaison, avec ce qui se passe au Moyen Orient. Tant que la présente situation se prolonge, la peur des conséquences fatales en cas de tentative de fuite du pays sans visa de sortie, paralyse les émigrants dans une immobilité absolue.

A moins que le régime actuel en Irak autorise une mission canadienne de s'y installer et d'y travailler — tel que cela se vérifia plusieurs fois au Maroc, où un grand nombre de juifs nord-africains se présenta de lui-même en vue d'émigrer au Canada — ou permette au Haut Commissaire pour les réfugiés des Nations Unies, d'assumer la responsabilité de la part du Canada, nous nous trouverons en face du poignant problème de la faillite du geste humanitaire canadien, d'amener au Canada un seul juif irakien.

Il existerait d'autres méthodes pouvant être employées par les autorités canadiennes des affaires extérieures de la main-d'oeuvre et de l'immigration, telle que celle d'obtenir de l'Irak, qu'il n'intervienne pas à l'encontre d'un exode juif vers l'Iran. D'autre part, un accord devrait intervenir avec l'Iran afin de laisser traverser les frontières aux réfugiés juifs sous l'égide de la protection canadienne, qui leur délivrerait des laissez-passer.

Quoiqu'il en soit, la Communauté Juive du Canada est reconnaissante envers le Gouvernement Canadien de son geste philanthropique et l'en remercie.

Il est à relever que durant les douze derniers mois, le Congrès Juif Canadien a, en plusieurs circonstances, rencontré le Ministre des Affaires Extérieures afin de lui soumettre les faits relatifs à la situation des juifs dans les pays arabes, et le

(Lire la suite en page 4)

DANS LE CADRE DE LA FRATERNITE JUDEO-CHRETIENNE, ET A L'OCCASION DE LA PAQUE JUIVE ET DES PAQUES CHRETIENNES, LE CERCLE JUIF DE LANGUE FRANCAISE PRESENTE A TOUS SES LECTEURS, DE TOUTES CONFESIONS, SES SINCERES ET MEILLEURS VOEUX.

LETTRES D'ISRAEL

par notre correspondant Z. S. PEREZ

Haute tension

Les événements qui se déroulent dans notre Région se placent sous le signe de la **haute tension**, on ne finit pas d'en ressentir les vibrations, tant et si bien que nous allons croire que le conflit israélo-arabe s'éternisera, continuer à projeter sur l'écran de l'actualité, les mêmes images des crimes répétés et des justes répressions.

Vous en percevez l'écho quasi-quotidien, à travers votre journal, vous lisez, avec un intérêt soutenu les cables émanant de notre pays vous mettant au courant de ce qui se passe, chez nous et autour de nous.

Chaque jour apporte sa part d'angoisse, comme dans les meilleurs romans du genre, son contingent d'héroïsme aussi, car pour ne considérer que l'attaque de l'avion d'Elal à Zurich, le jeune Mordékhai Rahamim s'est conduit comme l'auraient fait un Coplan ou un James Bond, en héros risquant sa vie pour sauver celle des passagers et des pilotes du Boeing israélien.

Les Arabes, ici, ont subi un grand échec, leurs balles n'ayant fait que de menus dégâts. Il n'en demeure pas moins que leurs actes criminels sont marqués au coin de la hargne la plus abominable.

Au supermarché de Jérusalem, ce qui s'est passé ne peut être classé que dans la catégorie des crimes les plus immondes; le Professeur André Chouraqui maire-adjoint de Jérusalem, a stigmatisé énergiquement l'attentat terroriste, le traitant de lâche. M. Chouraqui a lancé un appel aux musulmans de bonne foi pour qu'ils se joignent aux efforts de paix d'Israël et pour que cesse l'image d'un Islam tournant le dos à l'entente et à l'harmonie des rapports judéo-arabes.

Mais les saboteurs font encore la sourde oreille, n'hésitant pas à faire monter davantage la tension en attaquant un autobus civil transportant des ouvriers sur la route de Hamath-Gader.

Il ne faut donc guère s'étonner de voir Israël prendre des mesures appropriées d'auto défense; on ne peut laisser, en effet, autant de méfaits, autant de crimes, impunis.

Tzahal a agi. Ses forces ont nettoyé les grandes bases du Fath de Misloun et d'El Hamman, non loin de Damas.

Aucun répit ne sera d'ailleurs laissé aux terroristes, telle est la décision prise à la Knesset et dont M. Eliahou Sasson, Ministre de la Police, s'est fait l'écho, ces jours-ci.

Celui-ci a fait retomber sur les pays arabes voisins l'entière responsabilité du désordre qui prévaut dans la région et de ses conséquences tragiques.

Hélas, on n'entend pas encore "certains Grands" tenir le langage qu'il faut pour apaiser les passions; ici et là, on ergote, plutôt qu'on

n'agit dans le sens du rapprochement nécessaire, du dialogue entre les parties rivales.

Eric Rouleau

Journaliste du "Monde", juif, défendant les thèses arabes, anti-israélien, tel est Eric Rouleau qui a reçu le visa d'entrée dans le pays, comme tous les membres de sa profession. Israël considère que chacun peut avoir sa propre opinion sur le conflit judéo-arabe, mais il ne trouve pas, à juste raison d'ailleurs, normal qu'un ressortissant de sa diaspora reste insensible à son oeuvre de reconstruction du pays ancestral, à ses luttes incessantes pour sa sécurité, voire sa survie.

Rouleau n'a pas montré qu'il a du coeur. L'accueil, aussi bien, sera-t-il glacial. Même les proches qu'il a ici, lui en voudront.

Ben Porat qui a été correspondant parisien d'un grand quotidien tel-avivien, et qui connaît bien notre visiteur, nous a conseillé plutôt d'avoir **pitié de lui**. Parfait! ayons pitié. Mais s'il récidive? si, après son séjour ici, il s'emploiera avec plus de conviction encore à dénigrer ses frères et leur oeuvre?

Les écrivains israéliens aux écrivains de France

Voici maintenant le texte d'un appel de l'Association des Ecrivains hébreux à leurs confrères de France:

"Nous nous adressons à vous, la levée de l'embargo et de la norp pour que vous agissiez en faveur de malisation des rapports franco-israéliens. Nous le faisons d'hommes à hommes, d'écrivains à écrivains, comme étant les enfants d'un petit pays soucieux de créer dans la Terre des ancêtres, une société basée sur la Justice.

"Nous sommes, il est vrai, chargés d'expériences amères, depuis les temps antiques...

"Il n'en demeure pas moins qu'une place de choix est réservée dans notre coeur aux voix de courage et de vérité qui se sont élevées en France. C'est ainsi que notre Nation gardera ternellement le souvenir d'Emile Zola et de toutes les grandes consciences qui ont marché dans sa voie..."

En bref

En marge des grands événements, d'autres, touchant le domaine de l'esprit: Yaacov Homri, d'origine yéménite, ouvrier de son état, a été élu "champion de la Bible" pour l'année 5729. Par ailleurs, le Prix de Jérusalem (2.00 dollars) a été attribué à l'écrivain italien Ignazio Silone dont l'oeuvre est entièrement vouée à la liberté de l'individu dans la société. Côté cinéma, signalons enfin que le grand producteur judéo-américain John Levin prépare, en Israël, une superproduction encore plus imposante, dit-on, que l'Exodus. Thème: tiré d'une histoire (Lire la suite en page 3)

LES LIVRES

AINSI PRIAIT JESUS ENFANT

par Robert Aron
Editions Grasset — Paris

"LES PRIERES DE JESUS ENFANT"

Nos ancêtres eussent dit, peut-être, que Dieu toujours se manifeste lorsqu'il s'agit d'évoquer le peuple ou l'être qu'il inscrit dans son alliance. Pour nous, en quête de certitudes neuves, en souci de retrouver par une recherche inédite à quoi nos devanciers parvenaient par tradition, disons seulement que tout ce qui touche Israël et Jésus en Israël, est évocateur des problèmes qui tourmentent l'âme moderne et dont il nous faudra bien un jour ébaucher la solution.

En rassemblant ces prières, comme nous eussions fait de morceaux d'anthologie, en revivifiant ces textes dans lesquels s'est exprimé un des besoins fondamentaux et originaux de la culture d'Occident et de notre propre humanisme, nous avons senti soudain affleurer nos angoisses d'hommes, privés aujourd'hui de certitudes, s'esquisser des allusions à ce que nous ne savons pas et que nous voudrions savoir.

Ces prières, dans leur nudité, jalonnent le tournant de l'histoire de Dieu qui, effectué il y a deux mille ans autour d'un enfant juif de Palestine, s'achève peut-être aujourd'hui et risque, ou bien de déboucher sur des impasses, ou bien de mener vers des horizons nouveaux.

C'est bien de cela qu'il s'agit, de jalonner, grâce à des phrases irréfutables et authentiques, la grande aventure religieuse qui a séparé de la religion d'origine, certains de ceux qui voulaient la prolonger.

On voit quelles vibrations s'étaient entre-temps insérées dans le recueil objectif et documentaire que nous projetons d'abord.

Dans le cadre de la prière juive

Les prières juives de Jésus, ces prières ancrées dans la tradition stricte et précise de ses pères, — ces prières juives où se conservait encore intacte la spiritualité d'Israël, — ces prières que peu à peu ses disciples ont transformées, en les insé-

rant souvent dans leurs propres oraisons, — ce Kaddisch qui devient Pater, — ces textes de la Tora de Moïse, — ces textes de l'Ancien Testament, évoqués et commentés dans les Evangiles et dans les Actes des Apôtres — ces usages juifs qui apparaissent en filigrane dans les récits de l'Evangile, depuis la Nativité jusqu'à la mort au Golgotha, et sans lesquels on ne peut comprendre pleinement ni le voyage au Jérusalem, ni même le drame de la Temple de saint Luc, ni la Cène à Passion, — ces rites juifs de la lecture de la Loi, ou de l'enveloppement du fidèle dans les plis de son vêtement de prières, — tous ces mots que Jésus a proférés, tous ces gestes qu'il a accomplis et dont la trace demeure trop souvent incompréhensible pour le non-juif ou pour l'ignorant des rites synagogaux, tout cela, c'est la prière de Jésus enfant, c'est sa pratique religieuse, c'est sa vie en Israël.

Tout cela, c'est Israël qui semble aujourd'hui être demeuré, malgré tant de persécutions et d'épreuves de toutes sortes, afin d'aider les religions sorties de lui à retrouver la pureté des origines, l'existentialisme des débuts, tout ce qui, en évoquant le passé, permet peut-être de ressentir et de dégager l'avenir.

Ainsi priait Jésus enfant dans le cadre de la prière juive: peut-être, en priant dans le cadre d'Israël d'il y a deux mille ans, de la foi juive antérieure même à sa mission, priait-il déjà pour que celle-ci n'aboutisse pas de nos jours à l'impasse vertigineuse ou risque de se perdre, de s'effacer, le sentiment du divin, le sentiment du sacré.

Les deux sens d'"amen"

Israël, il y a deux mille ans, comme encore aujourd'hui chez les Juifs conscients de leur origine et restés fidèles à l'alliance, c'est d'abord une certitude.

Le Juif, qu'il soit d'aujourd'hui ou qu'il ait assisté à l'octroi de la Loi au Sinai, le Juif ne "croit" pas en Dieu, au sens actuel et trop répandu de ce mot. Il fait plus, il "constate" la présence de Dieu, ou bien, s'il est incroyant, il "constate" sa non-présence. Il lui faut une certitude, il ne lui suffit pas de "croire".

L'hébreu ancien, la langue qui, du temps de Jésus, était celle de la prière, n'a pas de mot pour signifier (Lire la suite en page 4)

BULLETIN DU CERCLE JUIF DE LANGUE FRANCAISE

Publié par le

CONGRES JUIF CANADIEN

493 ouest, Rue Sherbrooke, Montréal

Tél. 844-8621 (local 293)

Président d'Honneur:
PROF. PERRY MEYER

Président:
RALPH LALLOUZ

Rédacteur en chef
VITTORIO RODRIGUEZ

Editeur
JEAN SADLER

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication."

VISITE DE MAITRE ANDRÉ NARBONI A MONTREAL

La présence de Me André Narboni à Montréal fut un événement qui ne s'oubliera pas de si tôt, surtout par les Juifs francophones, originaires comme lui d'Afrique Nord.

En effet, un des problèmes majeurs sur lequel Me André Narboni eut à se pencher, fut celui de l'affirmation au Québec de cette nombreuse communauté profondément francophone qui s'élève déjà à 10.000 âmes et qui ne fait que s'accroître.

Ces francophones se sont heurtés au Québec au problème de leur culture française, dans une province de même culture, il est vrai, mais qui, du fait de ses lois et règlements, achemine irrévocablement tout juif vers les écoles anglophones-protestantes. Il faut malheureusement le constater encore, le juif, du fait de sa foi, ne peut fréquenter au Québec que ces écoles.

Aussi, cette vaste communauté nord-africaine jalouse de sa culture française, cherche sa voie et essaye d'avoir ses propres écoles en vue de sauvegarder sa culture et sa survie linguistique.

Me André Narboni se pencha sur ces problèmes, auxquels il est habitué, puisqu'ils sont ceux de toutes les communautés nord-africaines dans leur diaspora à travers le monde, depuis qu'elles durent tout récemment quitter leur pays d'origine où leurs familles étaient établies et prospères depuis des siècles.

Aussi, prodigua-t-il ses conseils éclairés à ses concitoyens d'origine, représentés notamment par l'Association Sépharade Francophone.

D'autre part, au cours de deux conférences publiques et des nombreuses rencontres privées, Me André Narboni brossa un tableau réel et sincère d'Israël et répondit aux nombreuses questions qui lui furent posées tant par ses coreligionnaires que par de nombreux auditeurs d'autres confessions, et surtout canadiens français.

En tant que membre de l'Exécutif de l'Agence Juive Universelle, s'intéressant tout spécialement à l'immigration en Israël, Me André Narboni transmit à tous ses auditeurs un message de bienvenue en Israël, qui a été créé pour recevoir ses enfants dispersés dans le monde et toute personne de bonne volonté.

Certes, dit-il, Israël ne prétend pas recevoir chez lui les six millions de juifs épars à travers le monde, mais il espère sincèrement accueillir une partie de la jeunesse juive, qui aujourd'hui, surtout après la guerre des six jours, éprouve un sentiment profond de solidarité envers cette terre qui fut celle de leurs Pères. C'est à eux surtout que l'appel de l'Alyha s'adresse, car Israël a besoin de sang nouveau, de bras forts et de cerveaux constructifs.

Ceux qui émigrent en Israël doivent s'attendre à un abaissement de leur niveau de vie, à un travail ardu aux champs, aux kibboutz, à l'usine

car "tel est le goût frugal de la liberté".

Ensuite se pose pour eux, le problème de la fusion des nouvelles communautés avec les anciennes dont l'élément commun est la langue hébraïque. Comme au Québec le français, l'hébreu devient alors une source d'enrichissement pour l'immigrant et une réalité vivante du peuple juif. Cette langue hébraïque devient l'emblème et la preuve de l'existence de ce peuple et de cet Etat, et la clef de voûte de la fusion des peuples d'Israël.

Quoique tous de même origine, mais de moeurs différentes, ils possèdent en commun cette langue hébraïque qui émusse le choc des personnalités, car c'est elle qui sert de véhicule à l'école, à l'université, à l'armée et au travail.

Cette identité de culture qui s'affirme au bout de quelques années d'immigration en Israël fait que les origines s'estompent, disparaissent, les points de départ de ces immigrants s'éloignent et un seul et même peuple s'amalgame et jaillit, décidé à survivre et à vivre.

C'est ce peuple nouveau et combien ancien à la fois, que ses voisins essayent d'étouffer et d'égorger et Me André Narboni, en sa qualité d'ancien citoyen français, exprima toute la peine qu'Israël et les juifs éprouvèrent lorsque le Chef de l'Etat français déclara l'embargo contre Israël. Mais ajouta-t-il, ce n'est que le Chef de l'Etat français qui prit pareille décision, on ne peut plus impopulaire en France parmi tous les français, qui sont demeurés franchement et sincèrement amis d'Israël.

Israël, dit-il, est plus peiné que fâché, car Israël est à même de remplacer ce que le Général de Gaulle refuse de lui livrer.

De hautes autorités françaises se sont, depuis, établies en Israël, tel le Professeur André Nehrer qui aujourd'hui enseigne à l'université hébraïque de Jérusalem.

Quant à Israël, parfois considéré et souvent accusé comme occupant arbitraire de territoires outre-frontières, Me André Narboni releva que cette occupation, n'était que le résultat d'une légitime auto-défense qu'Israël exerça en Juin 1967, pour ne pas être exterminé et rayé de la carte du monde par la coalition arabe qui l'encerclait et effectua le blocus de Tiran.

Nous sommes occupants, dit-il, contre notre gré et ne pouvons nous retirer des territoires occupés, à moins de recevoir des garanties de nos frontières de sécurité, qui sont indispensables, non seulement à notre survie, mais aussi au développement interne de notre pays.

La leçon que nous reçûmes avant la guerre des six jours sera toujours présente dans notre mémoire, puisqu'à l'époque, l'ONU et les grandes puissances qui avaient pourtant garanti notre intégrité et notre sécurité, firent défaut.

Mais, ajouta-t-il, aucun parallélisme ne peut être fait entre notre occupation et celle que la propagande arabe veut nous imputer, et qu'elle compare au nazisme de triste mémoire.

Les peuples arabes se trouvant en Israël sont libres, absolument libres de circuler du Nord au Sud du pays et aucune représentation arabe — maires, municipalités, autorités locales, officiers publics — n'a été révoquée.

Tous sont demeurés en place et exercent librement leurs fonctions. Les notables et les dirigeants arabes peuvent aller à Aman à volonté, voir leur famille, prendre des contacts avec les autorités et même des instructions en ce qui concerne la direction de leurs administrés. Même les grèves sont autorisées pourvu qu'elles se déroulent dans l'ordre.

Alors que certains démagogues affublent les saboteurs meurtriers arabes, du nom glorieux de résistants, Me André Narboni releva que les vrais résistants français n'attaquaient pas les enfants, les femmes et les vieillards et ne semaient pas derrière eux des bombes à retardement destinées à décimer la population civile innocente. Les résistants de France s'attaquaient aux objectifs militaires nazis, aux soldats nazis et n'ont jamais attaqué la population allemande.

Aussi, est-ce leur faire un grand honneur et commettre une lourde erreur, que d'affubler les meurtriers arabes du nom de résistants.

Quant à l'armée et au peuple d'Israël, ils ont le devoir de maintenir l'ordre partout où ils sont présents, car Israël est désormais un fait et une réalité historique.

Les Etats-Unis d'Amérique et l'URSS se sont précipités en 1948, à qui le premier aurait appuyé le nouvel Etat d'Israël, qui par la suite fut internationalement reconnu et admis au sein des Nations-Unies.

Depuis sa création, Israël n'a jamais été un Etat impérialiste, colonialiste, comme la propagande arabe tente en vain à le dépeindre.

En effet, depuis 1948 les mêmes droits, mais aussi les mêmes devoirs incombent à la population de l'Etat, qu'elle soit d'origine juive ou musulmane. Tous, qu'ils soient askénazes, sépharades, chrétiens ou musulmans, ont en Israël, les mêmes droits civils et collectifs. Tous sont électeurs et éligibles. A tous, toutes les professions sont ouvertes.

Israël est un pays de jeunes et pour les jeunes. Qu'ils soient ouvriers ou universitaires, c'est le pays de leur avenir. "Notre Université Hébraïque est fréquentée par des étudiants juifs et non juifs qui nous viennent de toutes les parties du monde, même du monde arabe, de Jordanie, de Syrie, du Koweït, et aussi d'Egypte et que nous accueillons au même titre que s'ils fussent des nôtres."

Israël n'a pas de Constitution écrite, ni de charte des Droits de l'Homme. Sa constitution et sa charte sont la Bible et le Décalogue!

Ne sont-ce pas eux, qui les premiers, enseignèrent et édictèrent à l'Univers, l'égalité, la fraternité, la justice et l'amour du prochain qui sont à la base de la Déclaration des Droits de l'Homme de l'ONU.

Israël, réaffirma Me André Narboni, est une réalité historique et il est décidé à obtenir une paix négociée directement avec les pays arabes.

Ceux-ci, ajouta-t-il, ont perdu la guerre, mais peuvent encore gagner une paix honorable et stable au Moyen-Orient, s'ils négocient celle-ci directement avec Israël. De même que les Etats-Unis, la France ou l'URSS, Israël n'accepterait jamais que d'autres traitent, ou d'autres décident une paix pour lui: "Nous avons attendu 2.000 ans pour avoir l'Etat d'Israël. Nous patienterons encore et autant qu'il faudra, pour avoir notre paix."

Notre génération a été celle de la création de l'Etat d'Israël, de sa survie et de sa paix. Israël attend les nouveaux venus et donnera toujours la priorité à ceux qui sont en danger à l'étranger, mais la porte d'accès n'est jamais fermée aux uns en faveur des autres. Tous les juifs d'où qu'ils viennent, quels qu'ils soient, sont les bienvenus en Israël, leur patrie.

Enfin, Me André Narboni termina par les paroles de Mme Golda Mayer, Premier Ministre d'Israël: "Les israéliens aiment mieux être l'objet de jalousie, que de pitié".

C'est ce qui se vérifie depuis la création de l'Etat d'Israël.

Me André Narboni quitta Montréal le Mercredi, 12 Mars 1969. De très nombreux amis et délégués le saluèrent à Dorval.

Le passage de Me André Narboni à Montréal, demeurera vivant et fructueux dans la mémoire de tous ceux qui l'approchèrent et qui reçurent ses conseils éclairés.

Nous espérons revoir Me André Narboni, ici, au Québec, ou en Israël.

Israel . . .

(Suite de la page 2)

de l'auteur yiddisch, Singer, "l'esclave".

La vie en Israël fait la part de chaque chose. Ici, le Peuple Juif monte la garde et travaille.

P.S. J'ai appris ce matin le décès du Chef du Gouvernement M. Lévi Eshkol.

La nouvelle a semé la consternation dans tout le pays. Israël a perdu un père, un chef dont l'un des mérites a été d'unir, au temps des épreuves, les diverses fractions du Peuple.

Sous sa "cadence", Jérusalem a été délivrée et les vestiges du Temple remis entre les mains pieuses des Amants de Sion.

Avec la disparition de l'ancien Haloutz de Dégania, c'est une époque, une génération qui passent mais laissent de grands souvenirs, éclairant ceux qui ont pris la relève des anciens.

Que sa mémoire soit bénie.

EDITORIAL . . .

(Suite de la page 1)

matière linguistique. En effet, c'est ce qui se vérifie actuellement pétemence, le Québec n'étant pas le détenteur du "monopole" de où le Fédéral soutient qu'en reconnaissant le caractère constitutionnel de la langue française, il s'en attribue également la com- cette langue.

D'autre part, ce rejet de la reconnaissance d'une langue mino- ritaire dans la Constitution canadienne, permettrait au Québec d'après les organisateurs des Etats Généraux, de rejeter égale- ment la reconnaissance d'une langue minoritaire — celle anglaise — dans la Constitution Québécoise.

—o—

La princiale résolution qui émerge au-dessus de toutes les autres est celle constitutionnelle, à savoir que le Québec doit avoir une Assemblée Constituante dans un délai de deux ans, afin de se donner une Constitution.

Cette Assemblée Constituante serait convoquée par le Gou- vernement alors au pouvoir au Québec et les délégués d'un nom- bre maximum de 500 et minimum de 300 seraient élus au suffrage universel. Un délai de deux ans serait accordé à ces délégués afin de rédiger la nouvelle Constitution du Québec.

Quel serait donc le sens exact d'une Constitution du Québec adoptée par une Assemblée Constituante? Cette Constitution au- rait-elle une application et une compétence strictement territo- riales au Québec sans toucher à la Constitution Fédérale du Ca- nada? Nous trouvons la réponse dans le discours de M. Rosaire Morin, Vice-Président des Etats- Généraux, prononcé le 6 Mars 1969 et dans les tendances générales des réponses données au questionnaire soumis aux délégués: "Le Québec peut se doter d'une constitution interne qui lui soit propre. Bien plus, si une Assemblée Constituante décidait de modifier les pouvoirs et les relations entre les gouvernements du Québec et du Canada, qui pourrait l'empêcher de régir ainsi les rapports entre gouver- nants et gouvernés? Si la Constituante établissait une déclaration des droits de l'homme, si elle assurait la démocratisation du sys- tème électoral, si elle créait une nationalité québécoise, si elle prévoyait une cour constitutionnelle, qui pourrait l'empêcher d'é- noncer toutes ces dispositions jugées nécessaires?"

D'autre part, il fut décidé aux Etats Généraux que le Québec serait un Etat républicain présidentiel.

Aussi, il y a lieu de se demander si toutes ces recommandations des Etats Généraux ne tendent pas en définitive à décider que le Québec deviendrait un état souverain faisant fi de la Constitu- tion Fédérale.

Cependant, il a été toujours déclaré au cours de ces Etats Géné- raux que l'Assemblée Constituante qui devait être convoquée, ne se tiendrait pas dans un contexte indépendantiste, mais toujours à l'intérieur du Canada, le Québec pouvant avoir une Constitution propre et même opposée à celle actuellement en vigueur au Cana- da, et continuer toujours à faire partie de la Fédération, se rap- prochant ainsi de la déclaration formulée par M. J. J. Bertrand que le Québec doit être "fort".

Il va sans dire que cet Etat présidentiel du Québec exigerait selon les Etats Généraux qui viennent de se clore, le rapatriement préalable de la Constitution, ce qui laisserait entendre aussi, une grande décentralisation au détriment d'Ottawa et une grande cen- tralisation au profit du Québec.

En tous cas, il résulte de l'atmosphère générale des Etats Généraux que toutes ces décisions ne sont que des solutions pro- posées au Peuple du Québec et que c'est à lui, seul, qu'il convient de décider de son sort.

En admettant par hypothèse que l'Assemblée Constituante aboutisse à l'élaboration d'une Constitution, telle que celle entre- vue aux Etats Généraux, quelle serait donc l'attitude du Gou- vernement québécois au pouvoir? Certainement, ce Gouvernement sera fortement influencé par la décision de l'Assemblée Constitu- ante qu'il aura lui-même autorisée et se trouverait en principe, lié par les travaux de l'Assemblée Constituante qui aurait été élue au suffrage universel.

C'est pourquoi, faisant confiance au Gouvernement du Qué- bec et à celui d'Ottawa, il y a lieu de souhaiter qu'ils parviennent à une entente constitutionnelle qui serait soumise au référendum populaire.

Cependant, la longueur des travaux des commissions consti- tutionnelles fédérales-provinciales ne permettent malheureusement pas d'entrevoir, à brève échéance, une telle solution négo- ciée. Pourtant nous pensons que pour le bien du Québec et du Canada, et l'avenir commun des deux peuples fondateurs, pareille solution, pareille Constitution, sont imminemment souhaitables.

Juifs Irakiens . . .

(Suite de la page 1)

15 Décembre une conférence fut tenue avec le Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures à ce sujet.

De plus récents événements et des accusations d'espionnage formulés contre les juifs d'Irak, ont porté la question à un état critique.

Les anthropologues ont établi que l'homme, est l'unique être vivant qui ne retienne pas les leçons de l'expérience. Le monde ne devrait jamais oublier la déplorable leçon de ses faillites à Evian et aux Ber- mudes, lorsque la réputation des grands leaders des années de la guerre, fut considérablement ternie, par leur carence de reconnaître la gravité de la question de vie ou de mort, pour des centaines de milliers de réfugiés. Le formalisme et le so- phisme firent obstacle aux missions de sauvetage. Du point de vue de l'homme qui lance un "SOS", il n'y a aucun réconfort pour lui, d'apprendre qu'il n'est pas exacte- ment un réfugié aux termes des ré- glements, car ceux-ci ne s'applique- raient pas à son cas. L'application de la loi souvent connaît d'étranges fictions.

Si les juifs d'Irak ne seraient pas strictement des réfugiés légaux, nous savons cependant que l'appli- cation de la loi peut les reconnaître

comme tels. Si d'autre part la légis- lation prise à la lettre ne pouvait autoriser une fiction légale valide, il aurait été oiseux de notre part d'in- sister auprès du Gouvernement Ca- nadien.

Il a agi honorablement avec solli- citude et la Communauté Juive Ca- nadienne en particulier, et tous les canadiens en général, apprécieront ce geste. Comment faire compren- dre aux autorités irakiennes que le Canada désire et appuie notre volon- té, et veut obtenir leur appui ou tout au moins leur non-ingérence: telle est la pierre d'échppement de la question.

Si les juifs sont des otages, aucun mouvement au Canada ne pourra obtenir de résultat tant que les au- torités irakiennes ne les auront déli- vrés de leurs liens. S'ils ne sont pas des otages, il faut bien peu pour les autoriser à émigrer. Le problème qui se pose est aussi simple que cela. Espérons que jusqu'au moment où cet exemplaire du Bulletin du Cer- cle Juif paraîtra, ce message de bon- ne volonté ne sera plus utile et que les juifs irakiens — Shearith Israel d'une ancienne Communauté — se- ront sur le chemin de leur nouvelle existence où les cauchemars et la terreur ne seront que de mauvais souvenirs et non plus la réalité quo- tidienne de leur existence. Prions pour que cela se réalise.

Les Livres . . .

(Suite de la page 2)

"croyance" comme nous l'enten- dons aujourd'hui. Il en a un, "émou- na," qui implique une certitude.

Le mon "emouna" vient de la ra- cine AMN, que l'on peut prononcer amen, ces trois lettres qui, pour juifs et chrétiens, marquent l'acquiesce- ment du fidèle à la volonté de Dieu. Mais si le terme est le même avant ou après Jésus, la signification peut différer.

Pour le Juif du temps de Jésus, pour le fidèle de la religion des ori- sion d'une constatation. Pour bien gines, amen est justement l'expres- sion d'une constatation. Pour bien des croyants d'aujourd'hui, dont l'expérience religieuse est peut-être moins immédiate et moins directe, amen est l'expression d'un souhait, d'un espoir, d'une aspiration. De nos jours, amen veut dire souvent "ainsi soit-il". Pour le Juif des ori- gines, les deux syllabes signifient "il en est ainsi".

Entre les deux sens d'amen, entre le sens existentiel et fonctionnel de la religion d'Israël, et le sens d'effusion et d'aspiration de certai- nes croyances modernes, s'inscrit justement le tournant dans l'histoire de Dieu que représente l'apostolat de Jésus.

Le Dieu d'Israël, dont la présence est constatable, ce Dieu immanent au monde afin de le transformer sans pourtant le désorienter, voyons, pour mieux le retrouver, comment il se présente aux fidèles, comment il s'annonce à eux, comment à eux il se manifeste de façon existentielle.

Dans la Tora, nous ne trouvons au commencement ni affirmation théologique ni description métaphy- sique de ses qualités, de sa gran- deur, de sa force, de sa bonté, il est le Dieu créateur du monde, et cela supplée à tout. . . Tous ses attributs, il laisse aux hommes le soin de les découvrir peu à peu et de les utili- ser. Pour lui, dans la première des paroles fondamentales qui consti- tuent le Décalogue, dans la premiè- re affirmation de son existence de- vant le peuple assemblé, que dit-il, qu'énonce-t-il? Tout simplement un fait, un fait que les Hébreux assem- blés ont constaté:

"Je suis l'Eternel ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte, de la terre de servitude. . ."

A quoi, d'une seule voix, le pe-uple répond simplement par l'accep- tation et la constatation du fait. "Tu es l'Eternel notre Dieu, qui nous as fait sortir du pays d'Egypte..."

Un point, c'est tout: c'est simple comme la vérité, c'est simple com- me l'évidence. C'est incontestable, irréfutable, — et c'est foncièrement juif.

Plus tard, lorsque Dieu voudra se définir au moyen de ses attributs, le seul qu'il évoquera pareillement sera celui de l'existence, celui que l'on peut constater: "Ehyer acher ahé", "Je suis qui je suis." Une nouvelle fois, un point, c'est tout — et c'est encore irréfutable.

Telle est donc la certitude vécue et presque expérimentale des rap- ports du Juif avec Dieu: s'il ne "croit" pas en lui, au sens ordinaire du mot, c'est qu'il n'a pas besoin de croire, puisqu'il constate sa présen- ce.